

CONVENTION DE PARTENARIAT

Atelier Hors les Murs

porté par l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes

et la Maison de L'Architecture Corse

en partenariat avec

- la Communauté de Communes de Marana Golo
- la commune de Biguglia
- la commune de Borgo
- la commune de Lucciana
- l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse
- le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Corse

Mars – octobre 2024



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20240314-2024-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2024

Entre les soussignés :

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes (ENSA.N)

6, quai François Mitterrand – 44200 Nantes

Représentée par son Directeur, Monsieur **Éric LANGEREAU**

Et

la Maison de l'Architecture de Corse (MAC)

Allée des Eucalyptus, Portigliolo 20138 Coti-Chiavari

Représentée par sa Présidente, Madame **Michèle BARBÉ**

d'une part

Et

la Communauté de Communes de Marana Golo (CCMG)

2008 Route de l'aéroport 20290 Lucciana

Représentée par son Président, Monsieur **Jean DOMINICI**

Et

l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie (AUE) de la Corse

Ancienne clinique Ripert - 5, rue Prosper Mérimée - CS 40001 - 20181 Ajaccio Cedex 1

Représentée par son Directeur, Monsieur **Alexis MILANO**

Et

le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Corse

Immeuble l'Expo – Avenue de la Libération – 20600 Bastia

Représenté par son Président, Monsieur **Jean Charles GIABICONI**

Et

la commune de Biguglia

Casa Cumuna Lieu-Dit Casatorra Piazza di l'Albore 20620 Biguglia

Représentée par son Maire, Monsieur **Jean Charles GIABICONI**

Et

la commune de Borgo

Centre administratif 20290 Borgo

Représentée par son Maire, Madame **Anne Marie NATALI**

Et

la commune de Lucciana

A Casa Cumuna 1045, Corsu Lucciana 20290 Lucciana

Représentée par son Maire, Monsieur **José GALLETTI**

d'autre part

Ci-après dénommés « les parties ».

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : objet

L'École Nationale Supérieure d'Architecture (ENSA) de Nantes, la Maison de l'Architecture Corse (MAC), la Communauté de Communes de Marana Golo (CCMG), l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie (AUE) de la Corse et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Corse conviennent de mutualiser leurs moyens pour accueillir un groupe d'étudiants en architecture dans le cadre **d'un Atelier Hors les Murs**.

Les nouveaux communs, du village au péri-urbain.

La communauté de communes de Marana Golo dispose d'un patrimoine naturel remarquable. Constituée de 10 communes, celle-ci présente une très grande diversité déployée sur quatre paysages caractérisés, la mer, la plaine, le piémont et la montagne.

L'organisation pédagogique vise à investir ces 4 paysages.

4 groupes de travail développeront leurs projets personnels sur trois secteurs caractérisés :

- 1-Secteur Bande littorale et zone humide de l'étang de Biguglia :
L'étang de Biguglia adossé à son cordon lagunaire de plus de 17 kilomètres de long singularise fortement le territoire et les enjeux climatiques qui lui sont associés (érosion côtière, l'évolution du trait de côte, gestion de l'eau, confort climatique...). Ce secteur questionnera les nouvelles figures habitantes et économiques de ses territoires sensibles naturels, de son cordon lagunaire soumis aux grands changements climatiques immédiats (submersion marine, évolution du trait de côte, tourisme balnéaire, réserve végétale et faunistique, place réservée aux activités économiques spécifiques (pêche, Posidonie, forêt...) ...) / groupe 1
- 2-Secteur centre-plaine autour de la voie de chemin de fer
Centré sur le **concept des nouvelles gares de territoire**, les étudiants questionneront les formes de déplacement, d'habitat, de travail, de loisir, de culture, de soins... liés à ces équipements publics. Les étudiants analyseront comment les arrêts et gares de la Communauté de Communes Marana-Golo peuvent constituer de nouvelles figures urbaines intégrant les enjeux environnementaux et le concept de polarités habitées inscrites avec attention dans l'identité territoriale.

Ce secteur comporte deux échelles :

2.1- Echelle Communauté de Communes du Marana-Golo:

Ce secteur s'intéressera, en outre, aux stations et gares existantes de la Communauté de Communes. Il questionnera comment l'aménagement du territoire, notamment sur les pôles urbains de Biguglia, Borgo et Lucciana avec notamment ses jardins partagés « L'ortu da Vene », et prendre en compte ces polarités pour favoriser les modes de déplacement doux, redimensionner la place de la voiture, favoriser le transport en commun et s'inscrire avec efficacité dans les différents enjeux environnementaux du XXI^e siècle pour contribuer à une économie de production locale, une l'économie circulaire, une autonomie alimentaire.../ groupe 2

2-2- Echelle inter-Communauté de Communes à l'échelle de la Corse :

Ce secteur s'intéressera aux stations et gares des lignes ferroviaires existantes et à venir de la Corse. Le secteur de l'Anghjulasca sera identifié comme un lieu structurant pour permettre le redéploiement du train sur la plaine orientale. Il articulera les dynamiques mises en œuvre au sein de la Communauté de Communes du Marana Gola à l'échelle de la Corse.

Il questionnera ainsi comment les dynamiques économiques et culturelles de la Communauté de Communes seront renforcées, appelant l'intérieur du pays, de « mare à mare » pour répondre aux enjeux du XXI^e siècle de la Corse (école nouvelle génération, traitement des déchets, autonomie énergétique, soins à la personne, tiers lieux, gîtes, unités de service, tourisme inclusif...) / groupe 3

- 3-Secteur du Piémont et de la montagne avec les villages associés :
Ce secteur s'intéresse à mettre en œuvre des dynamiques de projets construits sur une approche sensible et singulière de l'identité propre de chaque polarité habitée en s'attachant aux situations particulières des communes de Vignale et de Scolca, Monte, Olmo
Lauréats de l'appel à projet « villages d'avenirs », les hameaux intérieurs de Lento, Bigorno, Campitello seront intégrés dans l'étude prospective menée par les étudiants. D'une façon générale, les dynamiques territoriales seront mises en œuvre en lien avec le territoire de la plaine et du littoral. Les concepts « du sentier du faire commun » autour des thématiques des sentiers du savoir, de l'eau, et du végétal constituent un des socles d'analyse pour l'élaboration des projets prospectifs / Groupe 4

Des réponses par le projet

Le Studio d'Architecture Sensitive (SAS) de l'ENSA Nantes va tenter de répondre à ces interrogations en proposant une réflexion analytique et prospective ancrant le projet architectural et paysager sur les questions environnementales.

- Ecouter, analyser, apprendre, expérimenter, construire et partager le récit d'une cohésion de territoires avec les acteurs et habitants par le projet d'architecture face à l'urgence écologique.
- Concevoir un projet d'architecture formel exemplaire et maîtrisé dans ses détails constructifs, ses matériaux, ses ambiances, ses usages.
- Engager un récit commun illustrant une cohésion territoriale intégrant les enjeux de transitions culturelles, climatiques et écologiques.
- Initier une pensée territoriale vernaculaire associant des projets d'architecture bas carbone exemplaires ancrés dans les réalités politiques, sociales et économiques des habitants.

Ainsi, les parties considèrent :

- Que le cadre de vie et la gestion équilibrée et prospective de l'architecture et de l'urbanisme sont des éléments majeurs de toute politique de développement d'un territoire.
- Que les collectivités locales sont convaincues de la nécessité de réfléchir à l'optimisation de leur patrimoine, des espaces publics et des potentialités de productions architecturales contemporaines dans la perspective d'une revitalisation de leur territoire
- Qu'il s'agit d'une prestation intellectuelle pédagogique et de recherche pour laquelle l'ENSA Nantes apportera des compétences reconnues en matière de conception architecturale et urbaine et d'aménagement du territoire.

Cet atelier d'une durée de 4 mois et amorcé par un séjour d'immersion de 8 jours pour les étudiants, permettra :

- D'élaborer des diagnostics urbains, économiques, environnementaux, paysagers, patrimoniaux...
- De proposer de façon argumentée des orientations de développement
- De définir des typologies de programmes
- De réaliser des projets architecturaux, urbains, environnementaux et paysagers (plans, coupes, façades, textes, analyses, maquettes, perspectives, schémas, ...) illustrant les actions d'aménagements proposés

Article 2 : les moyens de la convention d'objectifs

Pour la réalisation des objectifs de la présente convention, les signataires conviennent d'une mise en commun de leurs moyens.

L'ENSA Nantes (ENSA.N)

apporte la qualité de son enseignement et son savoir-faire au travers de la participation de son groupe d'étudiants et de l'expérience de ses enseignants encadrants et de leur savoir-faire.

Le studio de projet SAS, « Studio d'Architecture Sensitive » de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes, accueille des étudiants et étudiantes (24 maximum, nombre plafonné par administration de l'ENSA.N) qui passent leur PFE (Projet de Fin d'Études) en vue de l'obtention du diplôme

Celui-ci est encadré par 2 enseignants :

- Pascal JOANNE, Architecte chercheur. Docteur en architecture, Maître de conférences, copilote du Studio de projet
- Claude PUAUD, Architecte praticien (agence Arcature Nantes & La Rochelle), Maître de conférences contractuel, Diplômé en architecture et ingénierie HQE, Lauréat de L'institut Français d'Architecture, copilote du Studio de projet

L'ENSA.N apporte une contribution financière à hauteur de 7.500 €.

La Maison de L'Architecture de Corse (MAC)

Le projet pédagogique s'adosse à la MAC référente culturelle locale qui apporte sa connaissance du terrain et son savoir-faire en médiation culturelle et communication.

Elle assure l'articulation du projet pédagogique auprès :

- Des collectivités territoriales
- Des différents partenaires associés
- Des professionnels de l'aménagement en Corse, architectes, urbanistes, paysagistes.

La MAC est représentée par sa présidente Michèle BARBÉ, architecte, Présidente de la commission « Politiques environnementales, aménagement, développement des territoires et urbanisme » au CESEC Corse et membre de l'Académie d'Architecture.

Elle apporte ainsi son expertise à l'échelle du territoire corse aux étudiants et enseignants et permet le relais, au-delà du temps, des propositions formulées par le Studio des Architectures Sensitive de l'ENSA.N, dans le cadre de l'action qu'elle porte qui questionne le développement touristique et l'aménagement du territoire Corse.

La Communauté de Communes Marana Golo (CCMG)

accueille et héberge les 16 étudiants pendant la durée de leur séjour (7 nuitées), répartis en plusieurs sites d'hébergement. Elle met aussi à leur disposition des espaces de travail, à proximité des hébergements, du 09 au 15 mars 2024 inclus.

Elle hébergera également 6 étudiants pour 4 nuitées au moment de la restitution en conférence publique qui se déroulera à l'automne 2024.

Elle apporte l'aide de ses services et la participation de ses élus.

La CCMG participe au financement de l'Atelier Hors les Murs à hauteur de 10.000 €.

Cette contribution sera répartie de la manière suivante :

- Une participation de 6.000 € à l'ENSA.N au titre d'une prise en charge des frais occasionnés par l'opération aux étudiants (voyages d'études, conférences, publications et frais de matériels, vidéos, etc.) ;
- Une participation de 4.000 € versée à la MAC au titre d'une contribution générale à son activité (préparation des rencontres, frais de déplacement, valorisation, organisation des conférences).

Monsieur Antoine FILIPPI, Directeur Général des Services de la CCMG sera le référent pour l'accompagnement du projet pédagogique.

Les communes de Biguglia, Borgo et Lucciana participent également au financement de l'Atelier Hors les Murs à hauteur de 6.000 €, décomposé comme suit :

- commune de Biguglia : 2.000 €
- commune de Borgo : 2.000 €
- commune de Lucciana : 2.000 €

L'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie (AUE) de la Corse

L'AUE apporte son concours à l'organisation de cet atelier qui s'inscrit pleinement dans sa stratégie de renforcement de son appui aux territoires et de sensibilisation à l'urbanisme, à travers le déploiement d'ateliers d'urbanisme sur tout le territoire insulaire durant les trois prochaines années, conformément à la délibération de son conseil d'administration du 20 novembre 2023.

Elle participe aux différents événements organisés avec les étudiants pendant la semaine d'immersion et la semaine de restitution et apporte son expertise et sa connaissance du territoire aux étudiants et enseignants. Elle mobilise à ce titre durant toute la semaine une partie des effectifs de son département urbanisme.

De plus, elle favorise la rencontre et les échanges interdisciplinaires avec les étudiants et enseignants de l'Université de Corse, notamment avec les étudiants en Master 1 risques, avec lesquels elle organise un atelier adaptation aux risques sur ce même territoire, mais aussi, à travers la participation d'une alternante en M2 Risques, et d'une stagiaire en fin d'études d'école d'ingénieur à PaoliTech.

En outre, l'AUE apporte une contribution de 7.000 €.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Corse

Le CAUE apporte une contribution de 7.000 €.

La personne référente du CAUE est sa Directrice Stéphanie GRIMALDI.

Article 3 : organisation

L'ENSA.N est l'opérateur de l'Atelier Hors les Murs en partenariat avec la Maison de l'Architecture de Corse. Elle s'appuie sur les compétences de cette dernière et de sa connaissance du territoire et de ses acteurs professionnels (architectes, urbanistes, acteurs culturels).

La MAC assure la coordination générale de la semaine et participe à la valorisation et à la médiation pendant, et à l'issue de la période de production des étudiants.

L'ENSA.N pilote les réunions de coordination générale du semestre avec les enseignants et les étudiants.

La CCMG coordonne les travaux de terrains et assure le pilotage de cette opération, dans la perspective de nourrir ses réflexions sur la revitalisation des deux centres anciens et de leurs places au sein du projet de territoire intercommunal.

En amont de l'Atelier Hors les Murs, les collectivités prépareront un dossier de contexte et mettront à disposition des étudiants les documents nécessaires à la compréhension de leur territoire, de son histoire et de son développement récent (PLU, SPR, OGS, études urbaines, etc.). Les communes fourniront aux étudiants un lieu d'hébergement ainsi qu'un lieu de travail. La CCMG veillera à ce que les étudiants puissent mener à bien leur mission en mettant à leur disposition des moyens (connexion internet, photocopieur, études, archives, etc.) et facilitera les contacts avec les élus et les habitants. Elle accueillera également une conférence de restitution publique organisée par la MAC, à l'automne 2024, à laquelle les acteurs du territoire seront conviés.

Article 4 : calendrier de l'opération

L'action se déroulera selon le calendrier prévisionnel suivant (voir le calendrier détaillé dans l'annexe)

- démarrage du projet à l'ENSA à Nantes
- 09 mars au 16 mars 2024 : Atelier hors les murs, immersion sur site des étudiants
- Du 16 mars au 26 juin 2024, élaboration des projets par les étudiants dans les ateliers de l'ENSA
- 26 au 28 juin 2024 – Jury à l'ENSA Nantes : présentation par les étudiants de leur Projet de Fin d'Études
- Octobre 2024 : restitution. Retour en Corse de 6/8 étudiants pour une présentation des travaux réalisés

Article 5 : communication et restitution

L'ENSA.N produira :

- Un temps d'échange, de présentation orale et de débat associant les acteurs institutionnels partenaires de ce projet, et en fonction du travail de terrain, d'autres acteurs intéressés. Ce moment se déroulera le dernier jour de la semaine d'immersion, le vendredi 15 mars 2024 (lieu à confirmer ultérieurement).
- Des éléments graphiques au format A0 (plans, coupes, vues 3D) affichés dans les locaux de l'ENSA.N au moment du rendu de fin de semestre en juin 2024. Ces travaux seront ensuite transmis en format numérique à la CCMG, à la MAC et aux partenaires de la présente convention.
- Des maquettes à échelle réduite de chaque projet des étudiants.
- Un ouvrage écrit de synthèse, accompagné d'un plan guide, regroupant l'ensemble des travaux produits par les étudiants en architecture, sera réalisé au format numérique afin de permettre de restituer les propositions et idées de requalification de bâti et d'aménagement d'espaces publics. Il sera remis à l'ensemble des partenaires de la présente convention qui y seront identifiés.

Article 6. Propriété intellectuelle, obligation de discrétion

6.1 Propriété intellectuelle

Le groupe d'étudiants et leurs enseignants s'engagent à mentionner le soutien de l'ENSA.N, de la MAC, de la CCMG, de l'AUE et du CAUE dans toute communication écrite ou orale relative à la mission.

Les logos des partenaires institutionnels figureront sur les supports écrits et numériques. Et éventuellement d'autres partenaires financiers si nécessaire.

6.2 Obligations de discrétion

L'ENSA.N se reconnaît tenue à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations et décisions dont elle aura connaissance au cours de l'exécution de la présente convention.

Article 7. Durée et conditions de réalisation de la mission

La convention entre en vigueur à sa date de signature par les Parties. Sa durée de validité s'étend jusqu'à la fin de l'année 2024 au 31 décembre.

La mission Atelier Hors les Murs se déroulera au second semestre de l'année universitaire : du samedi 09 au samedi 16 mars 2024.

Article 8. Contributions financières et participations

Le déroulement de la mission pédagogique et de communication confiée à l'ESNA.N et à la MAC nécessite des dépenses d'un montant de 37.500 € non soumis à la TVA. Le budget prévisionnel figure en annexe.

Echéancier des versements : voir annexe

Les modalités de facturation seront précisées par chacun des partenaires.

Les versements seront effectués par virement sur le compte bancaire de l'ESNA.N et sur celui de la MAC dont les coordonnées sont remises en annexe.

Article 9 : assurances

L'ESNA.N, la MAC, la CCMG, l'AUE et le CAUE attestent avoir souscrit une assurance en dommage et biens et responsabilité civile s'agissant de leur matériel et de leur personnel ainsi que pour les risques liés à l'accueil du public et aux locaux d'accueil.

Article 10 : respect de la législation

Les Parties s'engagent à travailler dans le respect du droit et des personnes, notamment à respecter la législation relative à la protection des œuvres de l'esprit, aux droits d'auteur et de la propriété intellectuelle et artistique.

Chaque partie déclare être régulièrement affiliée à tous les organismes sociaux existants et être en règle avec lesdits organismes.

En leur qualité d'employeur, elles s'engagent à effectuer, pour le compte de leur personnel, toutes les déclarations et versements exigibles aux organismes sociaux, de telle sorte que la responsabilité de chacun des cocontractants ne puisse en aucun cas et à quelque titre que ce soit être recherchée à ce sujet. Chaque partie garantit aux mêmes fins son cocontractant de la régularité d'affiliation aux organismes sociaux de tous travailleurs, sous-traitant ou prestataires de service qu'elle pourrait s'adjoindre à cette occasion.

Article 11 - Dispositions générales

11.1 - Modification de la convention

Aucune modification de la convention, quelle qu'en soit l'objet, ne produira d'effet entre les Parties sans prendre la forme d'un avenant dûment daté et signé entre elles.

11.2 - Nullité

Si l'une quelconque des stipulations de la convention s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision administrative ou judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité de la convention, ni altérer la validité des autres stipulations.

11.3 - Droit applicable - Règlement des litiges

La convention est régie par le droit français applicable au jour de sa signature.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auquel la convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation ou son exécution, sera porté devant les tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Nantes.

ANNEXES

- annexe 1 : note pédagogique du projet

- annexe 2 : calendrier de la semaine d'immersion
- annexe 3 : budget prévisionnel
- annexe 4 : répartition des financements et échéancier des règlements
- annexe 5 : coordonnées bancaires de l'ENSA.N et la MAC

Fait le _____ , à _____

en 5 exemplaires originaux de 9 pages chacun, annexes non comprises.

Pour l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes
Le Directeur, Éric LENGEREAU

Pour la Maison de l'Architecture de Corse
La Présidente, Michèle BARBÉ

Pour la Communauté de Communes Marana Golo,
Le Président, Jean DOMINICI

Pour l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse
Le Directeur, Alexis MILANO

Pour le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Corse
Le Président, Jean-Charles GIABICONI

La commune de Biguglia

La commune de Borgo

La commune de Lucciana